

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2008
A 20H30 A PRANLES
COMPTE-RENDU

Présents votants : ALLAIN Dominique, ARNAUD David, AUREL Jean-Claude, BALAYN Jean-Daniel, BAZIN Yves, BERTHIAUD Jeanine, BEYRON Jean-Louis, BROSSE Gérard, CLAIR Denis, DEJOUR Paul, DHORMES Nathalie, DURAND Elisabeth, GROS Stéphanie, JOURDAN Alain, JUGE Olivier, LOUIS Annie, MALET-TORRES Nathalie, MOUNIER Jean-François, PIZETTE Jean-Claude, RENÉ Arlette, ROUCAUTE Roland, SALLIER Alain, SERRE Laetitia, THOMAS Annie, VALETTE Gilbert, VIALATTE Marie-Anne, VIDIL Jean-Louis, VIGNÉ Pierre.

Autres présents : BERTHELLOT Muriel

BENDAHMANE Ariane, MARCESSE Sophie, MAIRE Béatrice, RAYMOND Olivia

Excusés : RIOUFOL Magaly, ROSE Christian, VIALLE Marie-France

Annie LOUIS présente aux nouveaux élus, Béatrice MAIRE, directrice, qui rentre de congé maternité.

Elle tient à souligner l'importance du travail réalisé par Stéphanie FOURURE, sa remplaçante, qui a dû faire face à de nombreux projets, et qui a su se débrouiller au-delà des missions confiées au départ. Des remerciements lui sont donc adressés.

1. Vote du règlement intérieur du Conseil communautaire

Annie LOUIS rappelle qu'un règlement intérieur n'est obligatoire que dans les collectivités regroupant au moins une commune de plus de 3.500 habitants. Néanmoins, Pierre VIGNÉ son prédécesseur, avait souhaité en établir un en 2003 et il semble logique de continuer à se baser sur un règlement pour le bon fonctionnement du Conseil.

Roland ROUCAUTE indique qu'un règlement ne sert à rien.

Annie LOUIS sollicite les remarques de chacun :

- * Gérard BROSSE souhaite, à l'article 7, l'inscription de la commission « communication TIC »
- * Jean-Claude PIZETTE a repéré l'absence de la commission « agriculture »
- * Annie LOUIS propose de supprimer la ligne commission « Moulinon » puisqu'elle fait partie de la commission du développement économique
- * Enfin, elle précise que les conseillers suppléants ne sont pas nominativement attachés à des conseillers titulaires et propose de modifier l'article 10 comme suit « En l'absence du conseiller communautaire titulaire, l'UN DES TROIS conseillers suppléants prend part au vote. »

* L'article 11 prévoit qu'un secrétaire de séance soit désigné. Roland ROUCAUTE signale que c'est une obligation pour la collectivité, en début de séance et avant délibération. Annie LOUIS précise que ceci n'a jamais été fait mais qu'il serait souhaitable de le mettre en place. L'élu désigné devra prendre des notes et relire le compte-rendu rédigé par l'équipe de salariés.

Jeanine BERTHIAUD tient à préciser que les comptes-rendus sont actuellement très bien faits.

➔ Le Conseil valide le règlement intérieur ainsi amendé, par un vote à l'unanimité moins une abstention (Roland ROUCAUTE).

Le Conseil désigne Roland ROUCAUTE comme secrétaire de séance du présent Conseil.

2. Opération d'immobilier d'entreprises Moulinon 2

Annie LOUIS informe que le permis de construire devrait être délivré d'ici la fin de semaine. Elle présente les conclusions de la Commission d'appels d'offres, relatives aux marchés de travaux de l'opération « Moulinon 2 ».

La procédure choisie est un appel d'offres ouvert.

Une publication a été réalisée le 17 juillet 2008 et les entreprises avaient jusqu'au 27 août 2008 midi pour déposer leurs offres.

Les critères de sélection étaient :

1. valeur technique de l'offre jugée sur le mémoire technique (50%)
2. prix des prestations (40%)
3. délais d'exécution (10%)

La Commission d'Appels d'Offres s'est réunie le 27 août 2008

Les membres présents (Annie LOUIS, Jeanine BERTHIAUD, Roland ROUCAUTE, Gilbert VALETTE) ont classés infructueux les lots 7 (carrelage), 8 (serrurerie), 9 (façades) et 12 (ascenseurs).

Une nouvelle consultation a donc été lancée :

lot 7 : pas de réponse → consultation de 3 entreprises (marché négocié sans publicité - article 35 II 3°)

lot 8 : offre de prix non acceptée → consultation auprès de la seule entreprise ayant répondu + 2 nouvelles (procédure adaptée - article 27 III)

lot 9 : offre de prix non acceptée → consultation auprès de la seule entreprise ayant répondu + 2 nouvelles (procédure adaptée - article 27 III)

lot 12 : offres de prix non acceptées → reconsultation des entreprises ayant répondu (marché négocié sans publicité – article 35 II 3°)

La réception des offres était fixée au 8 septembre midi. La nouvelle réunion de la Commission d'Appels d'Offres a eu lieu le 8 septembre 2008 en présence d'Annie LOUIS, Roland ROUCAUTE et Gilbert VALETTE.

Les propositions de la Commission d'appels d'offres sont les suivantes :

Lots		Estimations en euros HT	Entreprise retenue par la commission	Offre de prix en euros HT
1	Démolition – gros oeuvre	77.267,64 options : 5.040,00	SATRAS (Livron)	63.293,49 options : 3.024,00
2	Désamiantage	28.192,84	DI ENVIRONNEMENT (Montélimar)	21.600,00
3	Etanchéité – zinguerie	36.788,40	SAPEC (Valence)	30.989,70
4	Menuiserie extérieure	40.700,00 options : 24.464,00	FOURNIER (Beauchastel)	27.750,00 options : 14.580,00
5	Menuiserie intérieure	37.073,20 options : 43.425,00	ROBERT (Les Ollières)	29.757,00 options : 11.985,00
6	Plâtrerie – peinture	219.252,73	SOULIER DUNY (Privas)	202.355,41
7	Carrelages – faïences	74.856,06	GUERIN (Montélimar)	74.230,00
8	Serrurerie	4.886,00	ROUYEYROL (St Sauveur)	3.135,00
9	Traitement des façades	33.554,50	DEJOURS (St Sauveur)	31.848,91

10	Plomberie sanitaire VMC	40.012,48	SOGELIM (Valence)	28.794,00
11	Electricité – chauffage	61.691,00	EGBI (Le Cheylard)	61.119,80
12	Ascenseur	28.000,00	COPAS (Guilherand)	27.300,00
13	Climatisation	83.750,00	TEC 2 E (Valence)	46.900,53

Total estimatif par l'architecte	838.953,85 euros HT
Total offres des entreprises	678.662,84 euros HT

Répartition :

<i>Etude notariale</i>	<i>373.374,48 euros HT</i>
<i>Immobilier d'entreprises</i>	<i>177.581,10 euros HT</i>
<i>Cage d'escalier B</i>	<i>98.118,26 euros HT</i>
<i>Options</i>	<i>29.589,00 euros HT</i>

→ le Conseil entérine, à l'unanimité, les propositions de la Commission d'appels d'offres

Jean-François MOUNIER et Yves BAZIN s'étonnent des différences existantes, pour certains lots, entre l'estimatif de l'architecte et les propositions des entreprises.

Denis CLAIR demande si l'architecte est rémunéré selon un pourcentage sur les travaux estimés ou réalisés.

Info post-réunion : après vérification, les architectes sont rémunérés sur le coût estimatif des travaux.

Pour ce chantier, les honoraires de l'atelier 3A sont fixés à 10% d'un estimatif évalué à 800.000 euros en juin 2008.

Dans le contrat signé, il est précisé que « le coût prévisionnel des travaux sera revu avant le lancement de la procédure de passation des marchés publics [...] Le montant définitif de rémunération, basé sur l'estimation prévisionnelle des travaux établie par le maître d'œuvre lors des études d'avant projet est fixé par avenant au présent marché. »

Cette réévaluation (passage de 800.000 euros à 838.953 euros) n'a pas été demandée par l'architecte.

En terme de **subventions**, le financement de l'Etat est acquis mais le dossier de demande de subvention régionale est toujours en cours d'instruction.

Denis CLAIR demande à ce que les ordres de service ne soient pas signés avant d'avoir l'accord de subvention.

Annie LOUIS propose de ne signer les ordres de service que de la partie la plus urgente : l'aménagement des locaux pour l'étude notariale.

Annie LOUIS sollicite des **volontaires pour assister aux réunions de chantier chaque semaine**, d'octobre à mars. Le jour est à fixer.

S'inscrivent : Jean-Louis BEYRON, Jean-Louis VIDIL, Roland ROUCAUTE, Gilbert VALETTE.

Gilbert VALETTE informe que la prochaine commission « développement économique » aura lieu le 25 septembre 2008 à 19 heures, pour débattre du type d'immobilier d'entreprises à offrir (hôtel d'entreprises ? pépinière ?)

Il précise que tout élu intéressé est invité à visiter le bâtiment du Moulinon, ce même jour. Rendez-vous sur place à 18 heures.

Yves BAZIN rappelle que la Communauté de communes, compétente en matière « d'enseignement musical » et adhérente au syndicat départemental de l'Ecole de musique, avait prévu de reloger **l'antenne locale de l'Ecole de musique dans le bâtiment du Moulinon** (actuellement dans des locaux vétustes de la commune des Ollières).

Il demande si ce projet pourrait rentrer dans l'opération actuelle.

Gilbert VALETTE précise que cette opération Moulinon 2 est bouclée en terme de marchés publics (études et travaux).

Annie LOUIS rappelle que ce projet pourrait être financé par le CDRA et qu'il convient de définir un plan de financement prévisionnel pour une nouvelle opération.

3. Programmation culturelle 2009

Yves BAZIN précise que d'habitude la programmation culturelle « Les 3 saisons d'Eyrieux aux Serres » est présentée en fin d'année civile, notamment au vu du bilan de la saison passée.

Cette année, il convient de la définir dès le mois de septembre pour répondre à l'appel à projets lancé par le CDRA (financement régional). Le dossier de la Communauté de communes sera déposé en même temps que 5 dossiers d'associations locales, faisant aussi de la programmation.

Le groupe de programmation, issu de la commission culture, propose cette année encore, un programme éclectique et un budget raisonnable (voir tableau diffusé).

Tout n'est pas définitivement calé et les dates devront être définies dans chaque commune.

Par rapport à la proposition distribuée, Olivier LEVENT (en réunion au théâtre de Privas) vient d'apprendre que le spectacle « hôtel Chopin » ne pourrait avoir lieu. Il conviendra donc que le groupe de travail repropose un spectacle en remplacement.

Le plan de financement serait donc le suivant :

Recettes prévisionnelles 2009		%
Programmation « en direct » (8 spectacles)		
Région (CDRA)	2 663 □	25,0%
Département (convention culture)	2 750 □	25,8%
Billetterie	3 515 □	33,0%
CC Eyrieux aux Serres	1 722 □	16,2%
Sous Total	10 650 €	100%

Programmation « P'tites envolées » avec le théâtre de Privas » (3 spectacles)		
CC Eyrieux aux Serres	1 840 □	
Sous Total	1 840 €	100%
TOTAL GENERAL	12 490 €	

Gilbert VALETTE et Annie LOUIS disent faire confiance au groupe de travail pour les choix de programmation.

Le groupe de programmation propose de conserver la même tarification que l'an dernier :

Adultes : 8 euros

Demandeurs d'emploi, 12-18 ans : 5 euros

Moins de 12 ans : gratuit

→ le Conseil valide à l'unanimité le projet de programmation culturelle 2009, ainsi que le budget prévisionnel et la tarification identique à l'an dernier.

4. Projet de mur d'escalade au gymnase intercommunal

Annie LOUIS informe que suite à un accord de principe donné par le Conseil communautaire du 19 novembre dernier, un projet de mur d'escalade a été élaboré par la fédération départementale d'escalade, dans le but de développer la pratique de ce sport auprès des collégiens, élèves des écoles et adhérents du club local.

Jean-Louis BEYRON rappelle l'historique du projet. Lors de la construction du gymnase intercommunal, un des quatre murs du bâtiment a été construit en béton, en prévision de l'installation d'un mur d'escalade.

La Fédération française de montagne et escalade a avancé dans le projet en respectant deux objectifs : que **le projet tienne compte du besoin d'une structure d'initiation et non de compétition** ; et que la collectivité (maître d'ouvrage puisque propriétaire) ne participe qu'à hauteur de 20% (minimum requis lors de financement publique).

Ainsi, une étude des besoins a été réalisée localement, ainsi qu'une analyse du site. La pratique de l'escalade dans cette grande salle serait compatible avec l'ensemble des sports sauf le football en salle et le hand-ball.

Le mur pourrait servir à un nombre conséquent de pratiquants : la moitié des élèves du collège, une nouvelle section UNSS escalade, les écoles primaires et maternelles, le club d'escalade et également les pratiquants d'handi-escalade.

Le budget s'élève à 75.000 euros HT environ.

La fédération estime ce coût en fonction d'un ratio moyen au m² de 325 euros.

La surface effective d'escalade serait de 230 m² et comprendrait 7 voies dont 3 avec devers. Le budget comprend les panneaux, surplombs, prises et tapis.

Le plan de financement serait le suivant :

- 50% Etat (Comité National de Développement du Sport)
- 16% Fédération française d'escalade
- 14% CDRA
- 20% Communauté de communes (maître d'ouvrage), soit environ 15.000 euros

Olivier JUGE demande si la communauté de communes pourrait prendre en charge l'achat du matériel nécessaire à la pratique.

Jean-Louis BEYRON pense que non parce que les utilisateurs potentiels n'accéderont au mur que de façon encadrée : soit en cours d'EPS et le collège a prévu l'achat de matériel, soit avec le club Montagut Loisirs Nature qui a déjà du matériel.

Pour les écoles, le collège pourra peut-être prêter son matériel comme il le fait déjà pour les autres sports (sous réserve que les baudriers soient adaptables aux poids différents des enfants...).

Gilbert VALETTE et Jean-François MOUNIER expliquent que le club local utilise actuellement une salle communale des Ollières mais qu'il est extrêmement difficile de joindre les dirigeants.

Annie LOUIS précise que, comme les autres utilisateurs, le club escalade devra se conformer au règlement d'utilisation du gymnase intercommunal.

Denis CLAIR souligne le besoin d'encadrement pour pratiquer ce sport et Pierre VIGNÉ demande qu'un encadrant breveté soit exigé pour l'accès au mur d'escalade.

En terme de maintenance, la fédération doit pouvoir réaliser des visites régulières, mais il conviendra de se renseigner sur le coût de cette prestation.

→ le Conseil valide à l'unanimité le projet de mur d'escalade, à condition que les financements envisagés puissent être acquis.

Yves BAZIN pense que ce projet est intéressant mais il souhaiterait qu'à l'avenir, il y ait une réflexion globale sur les objectifs et les investissements à mener pendant la durée du mandat. Annie LOUIS propose la tenue d'un **séminaire de réflexion sur l'action de la Communauté de communes**, regroupant l'ensemble des Conseillers. Une première édition avait eu lieu en novembre 2006 et avait permis beaucoup d'échanges et une vraie réflexion sur l'action intercommunale.

La date proposée est le samedi 29 novembre toute la journée.

Le programme détaillé est à fixer.

5. Règlement de fonctionnement du Relais d'Assistantes Maternelles Intercommunal

Laetitia SERRE présente Olivia RAYMOND, animatrice du RAMI et explique le fonctionnement de ce nouveau service.

Le RAMI a été créé au mois de janvier 2008, cependant la mise en place effective de ses activités a débuté au mois de juin puisque Olivia a été mobilisé, comme le Conseil l'avait décidé, sur la préparation de l'ouverture de la crèche aux Ollières.

Les missions prioritaires sont le travail relationnel de mise en lien de l'offre et la demande, l'aide technique et administrative en matière d'emploi et le travail de promotion et de prospection auprès de personnes susceptibles d'être intéressées par le métier d'assistantes maternelles.

Au cours du dernier trimestre 2008, les temps collectifs débuteront dans les différentes communes de la Communauté de Communes avec des ateliers pour les enfants. Pour cela, un agrément du Conseil Général (Protection Maternelle et Infantile) sera délivré pour l'utilisation des différentes salles communales.

→ le Conseil valide le règlement de fonctionnement du Relais d'Assistantes Maternelles Intercommunal.

6. Informations et questions diverses

Représentation des dépenses SDE

Les communes ont à leur charge le coût (après subvention) des travaux d'esthétique, d'alimentation d'équipement communal et d'extension de réseau, alors que la Communauté de communes est chargée des remboursements de travaux de renforcement électrique. Cependant le Syndicat départemental d'énergie facture l'ensemble à la Communauté de communes.

Il est donc proposé une délibération pour préciser à la perception que l'on va refacturer aux communes ce qu'elles doivent, en fonction des travaux qu'elles ont réalisés.

→ accord du Conseil

Pierre VIGNÉ note cependant que pour l'avenir, il conviendra de remettre à plat l'adhésion et les compétences de chacun pour le domaine d'intervention « énergie ».

Actualités de la commission Agriculture

Denis CLAIR informe le Conseil que la commission Agriculture a étudié la question des circuits courts de vente des productions agricoles.

De nombreux agriculteurs seraient intéressés par un point de vente collectif des productions locales. Il serait intéressant de réaliser une étude de faisabilité.

Cette étude pourrait être subventionnée par le CDRA à hauteur de 40% d'une dépense éligible plafonnée à 10 000€. Denis CLAIR précise que la pré-candidature est à déposer au CDRA avant le 26 septembre.

Olivier JUGE s'interroge sur le rôle de la Communauté de communes si l'étude de faisabilité est favorable. Denis CLAIR propose que la collectivité puisse aider les agriculteurs à trouver un local. Dominique ALLAIN précise que la subvention du CDRA correspond à des crédits de fonctionnement, et qu'il est possible qu'à l'issue de l'étude, des crédits d'investissement soient disponibles.

Gilbert VALETTE souligne qu'il faudra être vigilant à ne pas concurrencer la vente directe existant actuellement.

Pierre VIGNE estime que ce type de projet est l'avenir de l'agriculture. Il pose la question du territoire pertinent. Une concertation avec les communautés de communes voisines pourrait être intéressante. Enfin, il demande si la Chambre d'Agriculture est associée au projet. Denis CLAIR précise qu'elle sera invitée à la prochaine commission.

Denis CLAIR présente ensuite la seconde proposition de la commission Agriculture, visant à valoriser les agriculteurs pratiquant déjà la vente directe, ou indirecte, de leurs produits. **Une plaquette regroupant tous ces agriculteurs, précisant les lieux de vente et les produits proposés pourrait être réalisée.** Elle serait mise à disposition du public dans les mairies et la communauté de communes, mais également aux syndicats d'initiatives et offices de tourisme.

Ce document pourrait être financé soit par Leader + (enveloppe déjà obtenue pour des actions en faveur de l'agriculture), soit dans le cadre du CDRA.

→ **le Conseil valide ces deux propositions**

Un dernier point a été étudié en commission Agriculture, partant du constat de la multiplication des procédures à effectuer par informatique. Or, de nombreux agriculteurs n'ont pas de poste informatique, ou n'ont pas accès à internet en haut débit. Il serait alors possible de mettre à disposition un ordinateur dans les locaux de la Communauté de communes pendant certains créneaux horaires.

Alain SALLIER précise que des points informatiques sont accessibles au public dans certaines bibliothèques. Annie LOUIS ajoute que les mairies aident également en ce sens les agriculteurs, ce qui prend d'ailleurs beaucoup de temps aux secrétaires de mairie.

→ **le point informatique sera proposé aux agriculteurs**

Avancées du chantier de construction du belvédère

Jean-Louis VIDIL informe que le chantier suit son cours. Un rocher doit être raboté pour permettre de finir l'installation de la plate-forme. C'est cet imprévu qui retarde les travaux, mais le belvédère devrait être terminé avant la fin du mois.

Avancées du chantier de rénovation du site sportif de Cintenat

Annie LOUIS précise que les travaux sont en cours. Le peintre a commencé, puis suivra le menuisier et le façadier.

Autour du terrain de football et de rugby, des filets de protection (ballons) ont été arrachés par le vent. Les clubs proposent de les remplacer par 3 hauteurs de grillage à moutons. Les bénévoles des clubs pourraient les poser pour éviter des frais à la communauté de communes. Le coût de fourniture est de 698 euros HT.

Olivier JUGE puis Dominique ALLAIN proposent qu'il y ait une somme votée annuellement pour l'entretien courant des sites

Gilbert VALETTE estime que le coût est trop élevé et ne comprend pas pourquoi on tergiverse sur cette problématique, alors que l'on demande à la commune des Ollières un investissement pour la climatisation de la crèche intercommunale.

Malgré que cela ne soit pas à l'ordre du jour, Annie LOUIS résume la situation. La température dans la crèche aux Ollières a parfois été cet été trop élevée. La climatisation du dortoir s'impose. Deux types de matériel ont été chiffrés.

Une climatisation mobile estimée à 400 euros que la Communauté pourrait acquérir mais qui ne lui servira pas ensuite.

Une climatisation fixe estimée à environ 2.200 euros, mais la Communauté ne peut investir dans du matériel fixe puisque les locaux sont la propriété de la commune.

Après en avoir parlé avec le maire et afin de débloquer le problème, Annie LOUIS a proposé que la Communauté de communes participe à hauteur de 400 euros environ, correspondant au coût de main-d'œuvre.

La question sera à trancher avant l'été prochain, puisque les retards dans la construction obligeront à utiliser ces locaux provisoires plus longtemps.

Pour revenir au sujet de Cintenat, Jean-Caude PIZETTE, en tant que membre du club de rugby témoigne des difficultés et des pertes (de ballons, de temps) qu'engendrent le mauvais état de cette installation.

Alain SALLIER conclut en proposant que la Présidente soit mandatée pour prendre les décisions relatives aux investissements de faibles montants, lorsque des crédits sont disponibles au budget, et que ces discussions n'aient plus lieu en Conseil communautaire.

→ **le Conseil valide cette proposition**

Actualités de la commission environnement

Jean-Louis VIDIL explique que la commission environnement s'est penchée sur le problème de la signalétique locale dans le paysage. Beaucoup de panneaux pourraient ou devraient être supprimés et une signalétique coordonnée pourrait être imaginée.

Le Parc Naturel régional des Monts d'Ardèche a réalisé une charte et les communes de Chalencon et Beauvène mènent actuellement une action en ce sens.

Il est proposé que le chargé de missions PNR, Jérôme D'Amour vienne exposé cette thématique lors du prochain Conseil et que les conseillers intéressés puissent suivre la démarche de Chalencon.

Alain SALLIER tient à signaler que le travail est complexe et la réglementation précise.

Yves BAZIN informe aussi que St-Etienne de Serres a réalisé une opération du même type en 2004, en coordination avec St-Sauveur de Montagut.

Dominique ALLAIN pense que pour ce genre d'opérations, qui peuvent provoquer des conflits (suppression de panneaux privés, etc.), il est bon d'éloigner le centre de décision des habitants et donc de le confier à la communauté de communes.

Proposition de stages par l'école d'architecture de St-Etienne

Dominique ALLAIN explique que la Communauté de communes a été contactée par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche pour établir un partenariat avec l'Ecole d'Architecture de St-Etienne. Il est proposé à la Communauté de communes d'accueillir des ateliers d'étudiants pendant le second semestre de l'année scolaire 2008-2009. **Un diagnostic**

architectural et paysager sur l'ensemble de territoire pourrait être réalisé, posant la question de l'organisation de l'espace local. Des propositions pourraient être formulées sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'un travail de focalisation sur quelques communes.

Dominique ALLAIN précise qu'aucune modalité financière n'étant connue à ce jour, un accord de principe du Conseil est sollicité.

→ **accord de principe du Conseil**

Propositions d'une « rencontre-débat »

Annie LOUIS informe que le PNR propose la tenue localement, d'une rencontre-débat, ouverte à tous, sur le sujet « comment favoriser le développement d'activités en milieu rural ? ».

La communauté de communes serait partenaire de cette manifestation. Les structures qui collaborent régulièrement avec le Parc seraient associées (CG07, sites de proximité, chambres consulaires, ADASEA, etc.).

Des précisions seront communiquées dès que possible.

Réélection des délégués au syndicat du Mézayon (transports scolaires)

Annie LOUIS informe que la Préfecture a demandé la réécriture de la délibération relative aux délégués au syndicat du Mézayon (transports scolaires). Il convient de ne pas désigner de suppléants.

→ une nouvelle délibération désigne donc uniquement des délégués titulaires : Nathalie DORHMES et Fabrice THIERS.

Délégation à la Présidente en terme de marchés publics

Il convient également de réécrire la délégation à la Présidente en terme de marchés publics.

→ la Présidente a donc délégation pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget » (et non « sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget »).

Syndicat des Inforoutes de l'Ardèche

→ Le Conseil autorise le retrait de la commune de Chuyer du syndicat des Inforoutes de l'Ardèche

Distribution du Lo Plancho

→ Marie-Anne VIALATTE et Denis CLAIR demandent que *Lo Plancho* puisse être distribué dans les boîtes aux lettres « stop pub ». Jean-François MOUNIER pense qu'il est également possible qu'il ne soit pas diffusé au milieu des tracts publicitaires. Des contacts seront repris avec les services de la Poste.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.